Image not found or type unknown

annulation de reconnaissance de paternité

Par **Ulysse Premier**, le **27/03/2012** à **23:12**

En 2001, suite à une longue période de célibat, j'ai rencontré une femme et j'en suis tombé amoureux. Cette femme avait trois enfants dont un qui n'avait pas de père officiel. En 2005 au bout de 4 années de vie commune et face à son insistance, je me suis marié et j'ai reconnu cette enfant qui était âgé de dix ans. En 2006, un an après et suite à son infidélité, je me suis séparé et j'ai divorcé. Le divorce à depuis était prononcé. Dans le cadre d'une procédure d'annulation de reconnaissance de paternité, est ce que je risque des pénalités pour avoir reconnu cette enfant en sachant qu'il n'était pas le mien? Si je ne fais pas cette procédure et si cette enfant qui depuis à mal tournée fait n'importe quoi qu'elles sont les risques pour mois?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés